



المنظمة الدولية للهجرة
وكالة الأمم المتحدة للهجرة

Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations



Au service
des peuples
et des nations

ANNEXES

LES CADRES STRATEGIQUES DES PLANS DE DEVELOPPEMENT SECTORIELS MIGRATION & DEVELOPPEMENT



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du développement
et de la coopération DDC**



OBJECTIF GLOBAL : un cadre juridique et un système de protection sociale protecteurs des droits de tous

Résultat 1

Des procédures renforcées et des actions coordonnées pour intégrer la migration dans les Systèmes de protection sociale et de protection juridique

Résultat 2

Des études quantitatives et qualitatives et des données statistiques existent sur la situation des TRE, des migrants de retour, des immigrants et des candidats à l'émigration, et sont accessibles pour aider à l'élaboration de politiques et stratégies

Résultat 3

Mise en œuvre des conventions internationales & autres accords bilatéraux pour la protection des migrants (TRE, migrants de retour, immigrants et candidats à l'émigration)

Résultat 4

Des mesures appropriées sont mises en œuvre pour promouvoir une migration sûre, ordonnée et régulière au profit des migrants (TRE, migrants de retour, immigrants et candidats à l'émigration) et des communautés

Résultat 5

Les services sociaux du MAS et les Centres de Ressources pour Migrants (CRM) sont renforcés et accessibles à tous

1.1

Mise en place d'une structure de coordination "Migration & Protection sociale et protection juridique"

2.1

Les connaissances et les données statistiques sur la situation sociale des migrants en Tunisie sont renforcées.

3.1

Le MAS est doté d'une stratégie de plaidoyer et communication pour faire connaître les voies de la migration régulière et lutter contre l'immigration irrégulière

4.1

Le dispositif juridique & administratif et les accords bilatéraux, régionaux ou internationaux sont favorables aux mobilités des TRE, migrants de retour, immigrants et candidats à l'émigration

5.1

Les CRM sont dotées de moyens humains et matériels appropriés pour que toute personne (TRE, immigrants et candidats à l'émigration), notamment les plus vulnérables, puisse trouver les informations nécessaires pour son insertion sociale en Tunisie, à l'étranger ou bien dans son pays d'origine.

3.2

Le personnel des institutions publiques et des ONG en charge des migrants est sensibilisé et veille à la mise en œuvre des conventions & accords bilatéraux garantissant la protection des migrants (TRE, migrants de retour, immigrants et candidats à l'émigration)

4.2

Elaboration de partenariats Public/Privé et avec la Société Civile pour appuyer l'insertion sociale des populations vulnérables et lutter contre la migration irrégulière

5.2

Les services du MAS sont dotées de moyens humains et matériels appropriés pour que toute personne (TRE, immigrants et candidats à l'émigration), notamment les plus vulnérables, puisse bénéficier de l'assistance sociale appropriée



OBJECTIF GLOBAL : Partenariats et investissements pour le développement (national et local), et faire de la Tunisie un hub économique pour la réalisation des ODD

Résultat principal 1

1. Des procédures renforcées et des actions coordonnées pour intégrer la migration dans les stratégies de développement national et local et pour faire de la Tunisie un Hub économique

1.1

Mise en place d'une structure de coordination «Migration & Investissement»

2.1

Le cadre législatif et réglementaire est favorable aux transferts de fonds et des compétences des migrants (TRE, tunisiens de retour et immigrants)

Résultat principal 2

2. Les migrants (TRE, tunisiens de retour et immigrants) investissent en Tunisie dans des secteurs à fort potentiel de croissance et contribuent au développement économique, social et durable de la Tunisie.

2.1

Le cadre législatif et réglementaire est favorable aux transferts de fonds et des compétences des migrants (TRE, tunisiens de retour et immigrants)

2.2

Des mesures incitatives sont mises en place pour encourager l'investissement et le transfert des compétences des migrants (TRE, tunisiens de retour et immigrants) dans des secteurs à fort potentiel de croissance (l'éducation, l'enseignement supérieur, l'agriculture, les TIC, le développement régional...)

2.3

Les transferts de fonds et des compétences des migrants (TRE, tunisiens de retour et immigrants) contribuent au développement du potentiel socio-économique de la Tunisie

Résultat principal 3

3. Une gestion efficace des mobilités humaines est mise en œuvre pour promouvoir l'échange culturel, le partage d'expériences, le transfert des compétences et l'investissement dans le cadre de partenariats gagnant-gagnant

3.1.

Des partenariats inter-régionaux sont favorables aux mobilités humaines, aux échanges, au transfert de compétences et à l'investissement dans les pays partenaires.

3.2

Le cadre législatif et réglementaire est favorable aux mobilités humaines, au transfert d'argent et de compétences et à l'investissement pour les populations issues des pays partenaires



OBJECTIF GLOBAL : Education de qualité, travail décent et croissance économique pour le développement humain et l'insertion sociale

Résultat 1

1. Des procédures renforcées et des actions coordonnées pour intégrer la migration dans les stratégies du système éducatif, enseignement supérieur et emploi pour le développement humain et l'insertion sociale

1.1

1.1 Mise en place d'une structure de coordination «Migration & Education pour l'Emploi»

Résultat 2

2. L'attractivité de la Tunisie est renforcée pour les étudiants, les stagiaires et les travailleurs

2.1

2.1 Un enseignement de qualité est accessible à tous les enfants résidents en Tunisie, quel que soit leur origine, leur condition sociale et leur lieu de résidence (y compris les migrants et ceux qui habitent dans les régions reculées)

2.2

2.2 Le système scolaire contribue à l'épanouissement et à l'éducation des enfants et favorise l'insertion sociale

2.3

Les universités sont accessibles aux populations locales, leurs capacités sont renforcées, et les formations proposées sont adaptées aux besoins du marché local national, régional et international

Résultat 3

3. L'employabilité des jeunes est renforcée grâce à une meilleure adaptation des compétences aux besoins du marché

3.1

3.1 Les centres de formations professionnelles sont accessibles aux populations locales, et leurs capacités sont renforcées

3.2

3.2 Les formations professionnelles proposées sont adaptées aux besoins du marché de l'emploi et des entreprises en Tunisie et à l'étranger

3.3

3.3 Des solutions innovantes et légales sont proposées et encouragées pour faciliter l'insertion socio-professionnelle des jeunes, demandeurs d'emplois, et candidats à l'émigration

Résultat 4

4. Une gestion efficiente des mobilités humaines est mise en œuvre pour promouvoir le transfert des compétences, rétablir le déséquilibre actuel sur le marché du travail entre l'offre et la demande, et lutter contre le travail informel.

4.1

4.1 Des mesures appropriées sont mise en œuvre pour promouvoir le transfert des compétences dans le cadre de partenariats gagnant-gagnant

4.2

4.2 Des mesures appropriées sont mise en œuvre pour lutter contre le travail informel



OBJECTIF GLOBAL : Lutter contre les changements climatiques pour prévenir les déplacements forcés et renforcer la résilience des populations

Résultat 1

1. Des procédures renforcées et des actions coordonnées pour intégrer la migration dans les stratégies de lutte contre les CC qui tiennent compte des ambitions des régions

Résultat 2

2. Les connaissances et les données sur les relations multi-causales de la migration et de l'environnement sont renforcées et contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies qui tiennent compte des mobilités humaines et de l'environnement en Tunisie.

Résultat 3

3. Un système d'alerte précoce et rapide et un plan d'intervention efficace est mis en place et est opérationnel pour prévenir les déplacements de masse des populations vulnérables aux risques environnementaux

Résultat 4

4. Une stratégie d'adaptation des régions permettant de renforcer la résilience des populations vulnérables face aux aléas climatiques est opérationnelle

Résultat 5

5. Un plan d'aménagement urbain pour une gestion efficace de l'afflux de migrants environnementaux existe et est mis en œuvre

Résultat 6

6. Des mesures incitatives sont mises en œuvre pour promouvoir l'économie verte et les modes de production et de consommation respectueux de l'environnement local et des populations exposées aux risques de catastrophes naturelles (inondation, sécheresse...)



OBJECTIF GLOBAL : la couverture de sante universelle pour le developpement humain et l'inclusion sociale

Résultat 1

1. Des procédures renforcées et des actions coordonnées pour garantir l'accès aux services de santé pour tous (notamment personnes vulnérables)

1.1

1.1 Mise en place d'une structure de coordination «Migration & Santé»

1.2

1.2 Les connaissances et les données statistiques sur la situation sanitaire des migrants en Tunisie est renforcée

1.3

1.3 Des textes juridiques (législatifs & réglementaires) sont élaborés, adoptés et mis en œuvre pour faciliter l'accès des migrants aux services de santé

1.4

1.4 Un système de prise en charge des soins de santé pour les migrants vulnérables est mis en place et est opérationnel

1.5

1.5 Un mécanisme de prévention et de lutte contre les maladies transmissibles pour les migrants et les communautés d'accueil est mis en place et est opérationnel

Résultat 2

2. Des services de santé renforcés et accessibles à tous

2.1

2.1 Les structures de santé sont dotées de moyens humains et matériels appropriés pour que toute personne (y compris les migrants) puisse jouir du meilleur état de santé et des meilleurs soins médicaux possibles

2.2

2.2. Le personnel administratif et médical est formé et est sensibilisé à l'importance, pour la santé publique, de donner accès aux soins de santé à toute personne (y compris les migrants) et sans discrimination

2.3

2.3. Les usagers des établissements sanitaires (y compris les migrants) sont informés sur les services de santé disponibles et les soins de santé auxquels il ont droit



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Organisation Internationale pour les Migrations OIM

6, Passage du Lac le Bourget BP77 - Les Berges du Lac 1, 1053 - Tunis